

CONFERENCE PELLET : **LE POELE A GRANULES**

Dimanche 04 avril 2004
SALON BOIS ENERGIE LONS 2004
Intervenant : Hervé MICONI - PALAZZETTI

Historique

Inventé en Amérique du Nord dans les années 1970, suite au premier choc pétrolier, le poêle à granulés conquiert l'Europe fin des années 1980. Dans les années 1990 il fait une apparition timide en France surtout grâce au producteurs de pellets qui voient ainsi la meilleure façon de vendre leur produit.

Le marché français

Aujourd'hui le marché national est de l'ordre de 3500 pièces installées. Il double chaque année depuis 3 ans et on peut espérer atteindre, fin de cette année, les 7000 pièces. Il est intéressant de constater, que pendant ce même temps, il se vendait sur l'Europe 350 000 pièces. Pourquoi la France prend elle du retard dans ce domaine ? (1% du marché européen.)

Les raisons de la frilosité

Les vendeurs traditionnels de poêles (Cheministes, Poêlistes, GSB...) vendent surtout du poêle français ou du poêle scandinave. Il se trouve que les Marques traditionnelles ne se sont pas penchées sur le poêle à granulés.

Les Nord-américains et surtout les Italiens, en Europe, se sont engouffrés dans ce créneau où ils sont actuellement leaders.

Les pouvoirs publics n'ont rien ou peu fait pour cette filière. (malgré les bonnes paroles pour combattre l'effet de serre)

Le souci du client final reste l'approvisionnement de pellet dans le futur.

Les Organismes tel que l'ADEME n'encouragent pas, bien au contraire, la diffusion de ce produit.

La réalité

Le marché chez nos voisins (Allemagne, Autriche, Suisse) se dirige plus sur du poêle-chaudière appelé aussi poêle hydro. En France les ventes sont totalement inverses pour l'instant. La RT 2000, qui dans l'habitat neuf fait passer les déperditions d'une habitation de 100 w/m² à 55w/m², devrait faire évoluer ce marché comme nos voisins européens. La future RT 2005 devrait encore accentuer cette évolution. De plus ce produit se marie très bien avec le solaire.

L'Installation

Souvent, on entend dire, « un trou dans votre mur », une prise de courant et votre installation de poêle à granulés est réalisée.

La réalité est un peu plus complexe. Les appareils fonctionnent, certes au pellet mais également à l'électricité (alimentation des ventilateurs, de la vis sans fin, et de l'allumeur.) Dans le cas d'une panne électrique de plusieurs minutes, la combustion ne va pas être avivée et il est nécessaire d'avoir au moins 1,50m de sortie droite arrière pour évacuer par tirage naturel les fumées qui vont résulter de la mauvaise combustion du granulés se trouvant dans le brasero.

Il est fortement question d'ailleurs que la commission européenne travaillant sur la Norme EN -14785 (appareils fonctionnant au pellet et dont la puissance n'excède pas 50 kW) n'autorise plus la sortie ventouse horizontale (traversée de mur en façade) Le Luxembourg, l'Autriche, l'Allemagne ne l'autorise déjà plus, même au gaz.

Les conduits d'évacuation de ces appareils fonctionnant au pellet doivent être raccordés à l'inverse d'un tuyau de fumée bois traditionnel. La jonction doit se faire dans le sens du flux des gaz avec un joint d'étanchéité démontable et visitable.

Dans l'attente de l'application de cette nouvelle norme, les fabricants ou importateurs doivent former leurs revendeurs impérativement.

Les fabricants de tube de fumée commencent à sortir du tube de D80 dont la plupart des poêles sont équipés.

Contrat d'entretien

Le contrat d'entretien est nécessaire, car l'utilisateur final ne peut pas effectuer toutes les opérations de maintenance (comme une chaudière gaz) Le coût moyen est de l'ordre de 120 € TTC pour une visite annuelle avec contrôle approfondi de l'appareil et nettoyage. (En 2002, l'ADEME distribuait une fiche concernant ce contrat à l'usage de l'utilisateur final.)

Assurances et Responsabilité

Certains détracteurs vont jusqu'à écrire qu'en cas d'incendie, les Compagnies d'Assurance ne couvriraient pas le risque parce qu'il n'y a pas de norme produit à ce jour. CECI EST FAUX. Les Compagnies consultées nous répondent qu'en droit français concernant les assurances multirisques habitation, il n'y a aucune restriction concernant les poêles à granulés. Même, si un incendie survenait suite à la défaillance d'un poêle à granulés, le risque incendie serait couvert.

Quand à la responsabilité des installateurs, s'ils respectent les écarts au feu et les notices de pose constructeurs, leur responsabilité ne peut être engagée.

En outre, il y a moins de risque incendie avec un poêle à granulés qu'avec un poêle à bûches.

Ecologique

Contrairement aux énergies fossiles, le poêle à granulés n'émet pas de gaz à effet de serre.

Consommation

Un poêle à granulés en chauffage continu pour chauffer une maison de 100m² environ dans nos régions consomme environ 2Tonnes de granulés par an.

La consommation électrique est de l'ordre de 60 w en continu (en fonctionnement)
(consommation d'une ampoule supplémentaire sur l'année)

Conclusion :

En conclusion, le poêle à granulés a un bel avenir en France, de petite puissance pour chauffer une véranda ou de grosse puissance pour chauffer une grande maison, il trouve sa place chez chacun d'entre nous. De look moderne, classique ou ancien, à air ou hydro, encastrable ou non, qu'il soit en céramique, en acier ou en fonte, dans les coloris que vous souhaitez, vous trouverez en fonction de votre choix et de votre budget l'appareil à votre convenance.

Ecologique, pratique, automatique, programmable, avec une autonomie appréciable, le poêle à granulés a tout à fait sa place dans la gamme des appareils modernes de chauffage.

Hervé MICONI